

Cabinet du Préfet

Grenoble, le **18 DEC. 2019**

Direction des sécurités
Bureau sécurité routière

Le préfet de l'Isère,

à

Liste des destinataires in fine

Affaire suivie par : **Thierry VEYRAT**
Tél. 04 76 60 48 47 – 06 43 97 35 47
Mél : thierry.veyrat@isere.gouv.fr

OBJET : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2020 – Appel à projets

Le bilan départemental provisoire de l'accidentalité routière arrêté **au 2 décembre 2019** est très préoccupant et traduit notamment un relâchement des comportements des usagers de la route.

Le vandalisme important du parc des radars en 2018 et 2019 (19 cabines sur 34 radars de vitesse, soit 56%), semble avoir entraîné un sentiment d'impunité et une augmentation des vitesses excessives ou inadaptées. Une période de beau temps et de fortes chaleurs a également favorisé les déplacements à 2 Roues Motorisés et par conséquent l'exposition aux risques. Ces derniers payent sur les onze premiers mois de l'année un lourd tribut avec 28,76 % des tués.

	2018	2019	Variation en nbre	Variation en %
Accidents corporels	627	545	-74	-11,8
Accidents mortels	52	60	8	15,38
Tués	55	73	18	32,72
Blessés	846	725	-102	-12,06

* périodes du 1er janvier au 2 décembre

Evolution de l'accidentalité en Isère entre 2010 et 2019



L'indice de gravité des accidents (nombre de tués pour 100 accidents corporels) a fortement augmenté ces 2 dernières années, par l'effet conjugué du recul du nombre d'accidents et la stagnation, voire cette année de l'augmentation du nombre de tués. (13,4 cette année, après l'IG de 14,19 de 2013, et constitue le second indice le plus élevé sur ces 10 dernières années).

Bilan provisoire des 10 premiers mois 2019 en France :

2019	Nbre de tués en Métropole	Evolution par rapport à 2018	Nbre de tués en outre-mer	Evolution par rapport à 2018	Nbre de tués en France	Evolution par rapport à 2018
Janvier	236	7	20	2	258	11
Février	252	34	13	-9	266	28
Mars	255	20	21	-3	271	14
Avril	234	-50	23	6	259	-42
Mai	244	-24	18	-4	266	-24
Juin	291	1	23	10	313	10
Juillet	328	0	23	-1	351	-1
Août	290	44	11	-5	301	39
Septembre	313	-9	16	-3	329	-12
Octobre	252	-22	20	0	272	-22
Novembre						
Décembre						
	2695	1	188	-7	2886	1

* seuls les chiffres du 1^{er} semestre sont consolidés

La mortalité routière nationale sur les 10 premiers mois 2019 est pratiquement stable, (moins 1 tué), le premier trimestre a été marqué par une hausse de près de 7 % des tués (+53/781), pondéré par une baisse dans des territoires d'outre mer, ainsi que le mois d'août, +13,17 % (+39/296), mais compensé par les baisses significatives des autres mois.

Bilan provisoire des 11 premiers mois 2019 en Isère :

Isère	Nbre de BH 2018	Evolution en nombre	Nbre de BH en 2019	Nbre de tués en 2018	Evolution en nombre	Nbre de tués en 2019
Janvier	23	3	26	1	3	4
Février	20	6	26	3	3	6
Mars	29	2	31	10	2	12
Avril	34	-9	25	8	0	8
Mai	38	-5	33	4	-3	1
Juin	40	1	41	1	5	6
sous/total	184	-2	182	27	10	37
Juillet	43	12	55	5	3	8
Août	31	10	41	2	9	11
Septembre	32	9	41	12	-4	8
Octobre	51	-16	35 *	3	3	6
Novembre	28	-9	19 *	5	-2	3
Décembre	24			2		
sous/total	209			29	7	36
Total	393	4	373	56	17	73

* chiffres non consolidés

Sur les 11 premiers mois 2019, on enregistre une hausse de (4/369) 1,08 % des blessés hospitalisés avec (+23/106) soit + 21,7 % sur le seul 3ème trimestre correspondant à la période estivale.

Facteurs déclenchants et aggravants des accident mortels

60 accidents mortels : 73 tués.

65 conducteurs impliqués

dont 49 accidents qui ont fait 49 tués.

et 9 accidents qui ont fait chacun 2 tués (18).

et 2 accidents qui ont fait chacun 3 tués (6).

Accidents mortels avec :	En nombre	en %	non port de la ceinture	non port du casque
Négatif à toute substance	31	47,7		
Alcool et stup	6	9,2	2	
Alcool uniquement	10	15,36	1	
Stup uniquement	5	7,7	1	1
Prélèvement impossible	12	18,5	1	1
Refus	1	1,54	1	
	65	100,00		

- 13/16 (80 %) de situations délictuelles au regard de la conduite sous l'empire alcoolique.

- 100 % de conducteurs masculins.

Si on considère que le conducteur qui a refusé de se soumettre aux dépistages était alcoolisé ou/et sous stupéfiants, c'est 22 conducteurs sur 65, soit 1/3 qui sont impliqués dans les accidents mortels. Au surplus le non port des équipements de sécurité obligatoires ont eu un effet aggravant.

- 8 accidents impliquant ces 22 conducteurs se sont déroulés un week-end.

Localisation des accidents mortels et tués selon le réseau :

réseaux	linéaire du réseau	Nbre d'accidents mortels	% des accidents mortels	Nbre de tués	% des tués
Autoroutier	246	6	10,00	6	8,22
National	121	4	6,66	4	5,48
Départemental	4680	42	70,00	54	73,97
Communal	12624	8	13,34	9	12,33
	17671	60	100,00	73	100,00

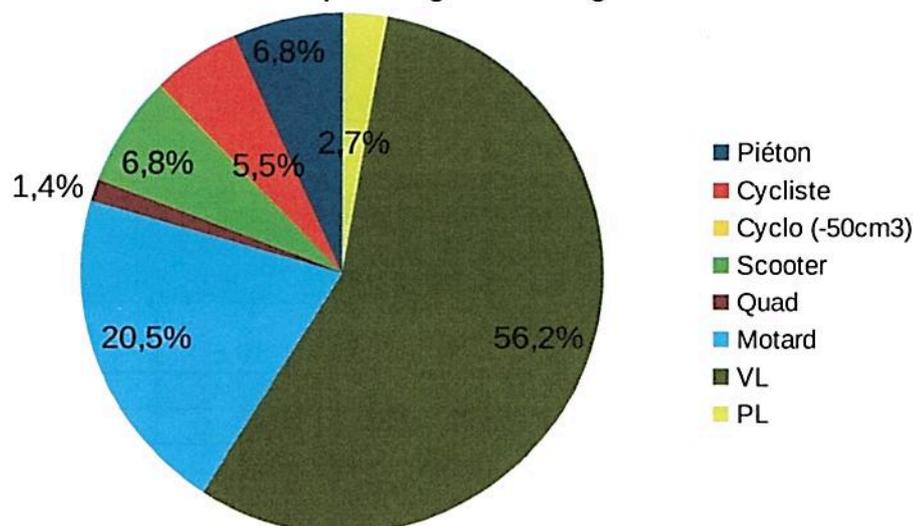
Le réseau autoroutier qui demeure le plus sûr enregistre tout de même 10 % des accidents mortels qui font 8,22 % des tués. Le trafic important sur les routes départementales génère les 2/3 des accidents mortels et un peu plus de la moitié des tués.

Accidents mortels et tués en aggro/hors aggro :

	Nbre d'accidents mortels	% des accidents mortels	Nbre de tués	% des tués
En aggro	21	35	24	32,87
Hors aggro	39	65	49	67,13
	60	100,00	73	100,00

1/3 des accidents se produisent en agglomération et font 1/3 des tués et par conséquent les 2/3 restant hors agglomération concentrent 66 % des tués

Répartition des tués en 2019 par catégories d'usagers :



L'ensemble des 2 roues motorisés représentent 28,76 % des tués, avec 20,5 % pour les motards roulant **hors agglomération** à des vitesses excessives. Les 8,2 % correspondent à des conducteurs de scooters accidentés **en agglomération**, avec des comportements «déviant» et souvent non casqués.

Répartition des conducteurs et passagers tués hommes /femmes :

tués	hommes	en % C/P	en % ensemble des tués	femmes	en % C/P	en % ensemble des tués	total
Conducteurs	41	89,13	60,30	5	10,87	7,35	46
Passagers	6	27,27	8,82	16	72,73	23,53	22
Piétons	2			3			
Total	49			24			73
en %	67,12			32,88			

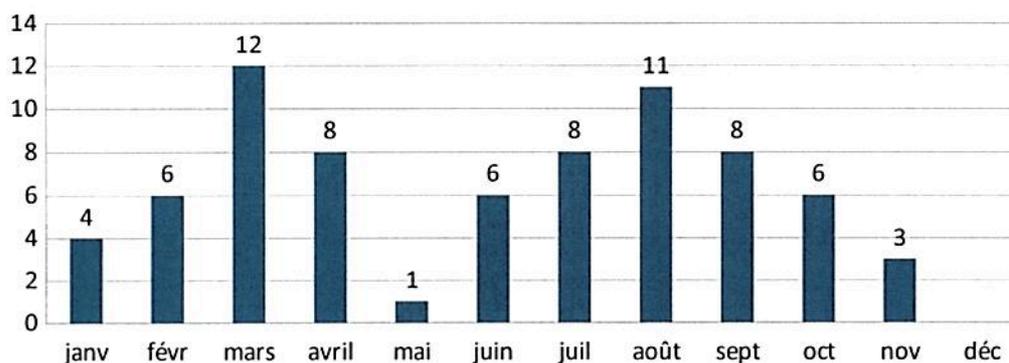
Dont 5 piétons tués (3 femmes et 2 hommes)

Globalement la répartition des tués homme/femme est de 2/3 – 1/3. Cependant le constat est édifiant, alors que les femmes conduisent autant que les hommes, les conducteurs masculins représentent 89 % des conducteurs tués. Lors d'accidents mortels, 72 % des tués passagers sont des femmes.

Cette disparité s'explique par une conduite en moyenne plus prudente des femmes ainsi qu'une attitude différente par rapport à l'alcool.

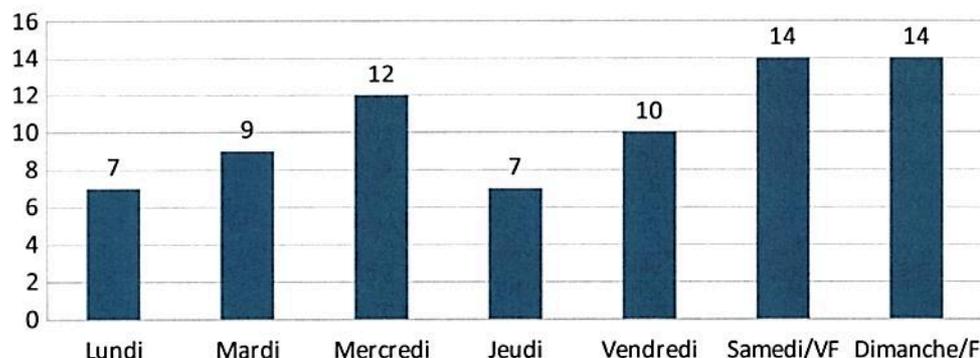
Répartition temporelle des tués : la saisonnalité

- par mois :



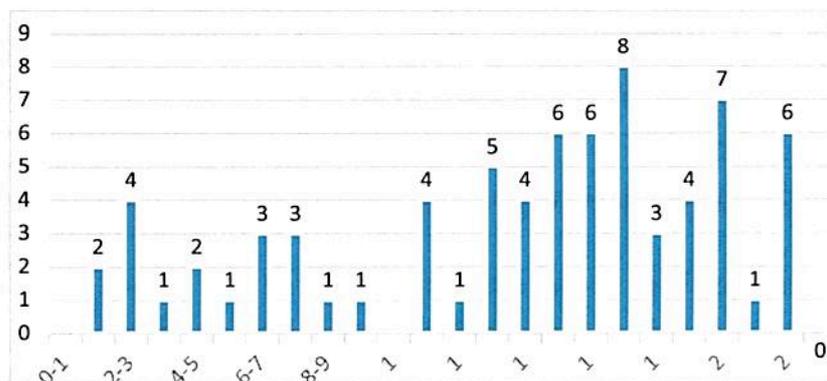
15 des 33 personnes décédées sur la période de juin à septembre, sont des conducteurs de 2 roues motorisées soit 45,45 % et correspondent à 20,54 % de l'ensemble des tués.

- par jour :



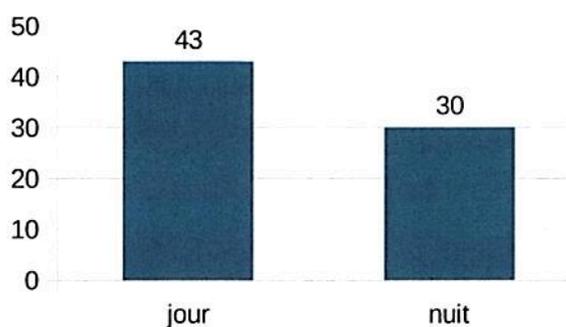
Les déplacements du mercredi (jour souvent non travaillé) et du week-end plus nombreux se traduisent par une exposition au risque supérieure et une mortalité plus élevée.

- par tranches horaires :



Les usagers victimes se concentrent en début de matinée lors notamment de retours festifs de week-ends et d'autres sont tués lors de quelques accidents domicile-travail, moins nombreux que le soir après la fatigue d'une journée de travail. On retrouve notamment dans la journée des accidents liés aux déplacements professionnels.

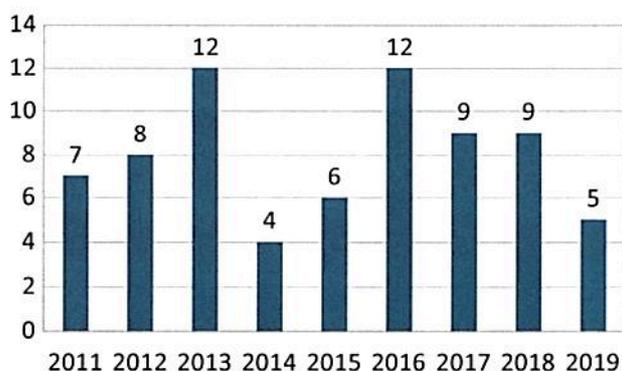
- tués selon la luminosité : jour/nuit



Lors d'accidents mortels intervenant la nuit, on déplore 41,1 % des tués, alors que le trafic est réduit (environ 10 % du trafic global). C'est dans ses conditions qu'il faut être le plus vigilant.

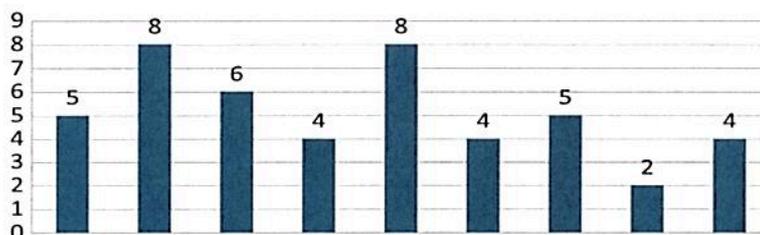
Tués par catégories d'usagers entre 2011 et 2019 :

- Les piétons :



Les seniors sont surreprésentés dans la mortalité piétonne. Elle intervient entre octobre et janvier et en milieu urbain, compte tenu notamment de leur faible visibilité. D'une part, en raison souvent de port de vêtements sombres non réfléchissants, de politiques communales d'économie d'éclairage public et, d'autre part, des conséquences immédiatement plus graves en cas de chocs, liées à leur fragilité.

- Les cyclistes :

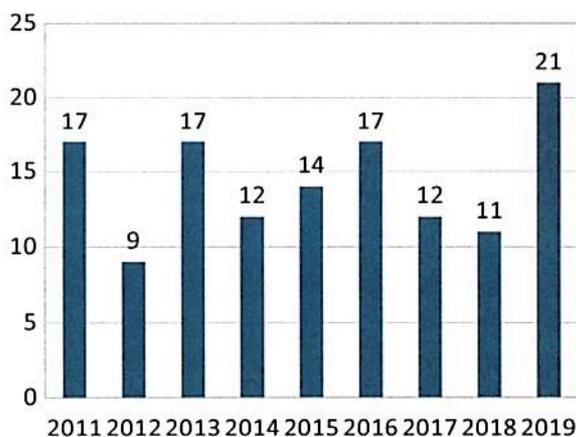


Cette année, les 4 accidents mortels de cyclistes se sont déroulés en mars/avril et octobre /novembre ; donc en dehors de la période estivale où la pratique est la plus forte. Il s'agit de 4 scénarii différents (cycliste percuté à l'arrière par un VL - chauffeur PL qui ne voit pas le cycliste dans l'angle mort en tournant dans un giratoire - cycliste en VAE pas casqué qui chute à grande vitesse - cycliste qui percute un tracteur dont le chauffeur est ébloui par le soleil et ne le voit pas). Les 4 victimes sont des hommes âgés de 37 à 69 ans.

Il convient de signaler que tous les accidents corporels impliquant un cycliste ne sont pas répertoriés dans les statistiques, car ne faisant pas systématiquement l'objet d'un PV des forces de l'ordre. Il n'en demeure pas moins vrai qu'en égard à l'augmentation notable de sa part modale dans les déplacements, le vélo reste un mode de déplacement actifs à privilégier.

- Les deux-roues motorisés :

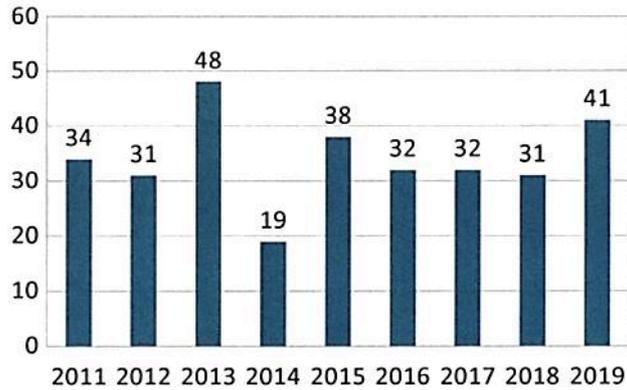
- les motocyclistes (scooters et motos + 50 cm³) :



Les chiffres bruts indiquent une hausse de 91 % des tués 2RM par rapport à l'année passée avec une représentation de 28,76 % de l'ensemble des tués depuis le début de l'année. Mais il convient de préciser que parmi ces 21 personnes décédées, 3 étaient passagères et que 4 autres conduisaient des scooters de faible cylindrées, en agglomération.

En effet, la pratique d'un deux roues motorisé est différente selon la puissance de l'engin et le milieu d'évolution.

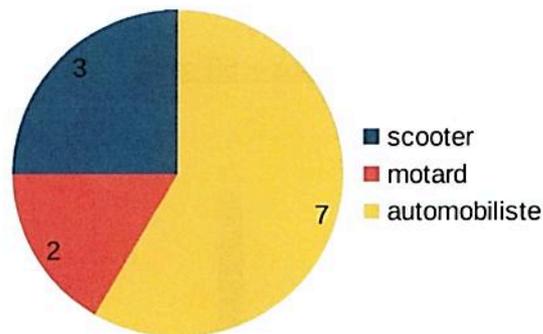
- Les usagers de véhicules de tourisme :



L'augmentation globale des tués s'effectue notamment au détriment des automobilistes (+32,26%), et s'explique par les vitesses excessives, voire inadaptées en raison notamment de la destruction massive des radars. Mais comme l'accident est multicausal, la consommation d'alcool, la prise de stupéfiant, l'utilisation des distracteurs, s'avèrent dans nombres de cas un facteur aggravant.

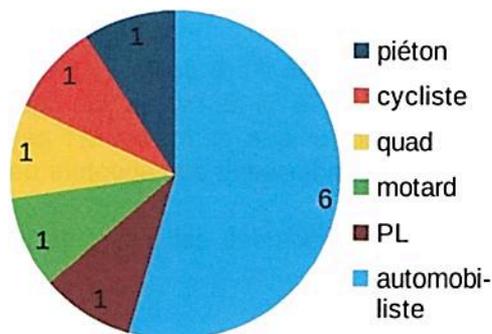
Tués par tranches d'âges :

- les 18 – 22 ans :



Cette tranche d'âge (12 tués) représente 16,43 % de l'ensemble des tués, dont 3 adolescents en scooter.

- les seniors 65 ans et plus :



Leur représentation est assez diffuse avec 15,06 % de l'ensemble des tués ; le plus souvent ils ne sont pas les auteurs de l'accident.

Le nombre des seniors de 75 ans et plus va doubler dans la région AURA entre 2015 et 2050, passant ainsi de 756 000 à 1,4 million. Ce vieillissement n'est pas un phénomène récent mais s'accélère. La part des seniors s'élevait à 7 % en 1999, à 9 % en 2015 et sera de 15 % en 2050, conséquence de l'arrivée des classes d'âge des « baby-boomers ».

Le nombre de seniors dépendants, c'est-à-dire en perte d'autonomie, passera de 223 000 à 410 000 en 2050.

C'est dire toute l'attention qu'il faut apporter aux déplacements de cette catégorie d'utilisateurs qu'ils soient conducteurs ou piétons.

Ces deux tranches d'âges « pèsent » le même poids dans l'accidentalité.

Le partage de la route :

Il est de plus en plus observé des conflits entre les différents modes de déplacements actifs (vélo, piétons, trottinettes, skate-board, rollers) et motorisés (trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards) liés les comportements dangereux des usagers de ces engins de déplacements personnels motorisés (EDPM).

Le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019 définit les caractéristiques techniques et les conditions de circulation des engins de déplacement personnel en créant un cadre et une réglementation dédiée afin de retrouver un usage apaisé des trottoirs pour les piétons, et en particulier les plus vulnérables : personnes âgées, enfants, personnes à mobilité réduite.



La lutte contre l'insécurité routière est l'affaire de tous. Elle comporte trois volets :

La prévention :

Chaque année, l'État aide les acteurs locaux, institutionnels, professionnels et associatifs en soutenant et subventionnant leurs initiatives par l'intermédiaire du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

La réunion du Club des référents du risque routier, suivie du colloque «entreprise» le 4 juin dernier en Préfecture, ainsi que la réunion régionale sur le risque routier professionnel à Bron le 10 octobre, en présence du délégué interministériel à la sécurité routière ont été autant d'occasions pour mobiliser les entreprises.

En effet, les trajets liés au travail représentent 14 % de la mortalité routière et le risque routier est la première cause de mortalité au travail. De plus, il conduit à 8 millions d'arrêts de travail en France, soit un coût pour les entreprises de 725 millions d'euros.

Je souhaite poursuivre, développer et favoriser **les actions partenariales, visant notamment le monde de l'entreprise et celui de l'éducation nationale.**

La semaine du **11 au 15 mai 2020** sera une période nationale consacrée à la mise en lumière des actions d'entreprises pour la sensibilisation de leurs salariés.

Il convient donc d'examiner l'accidentalité de ces modes de déplacements et catégories d'usagers et d'orienter des actions dans ces directions.

Par ailleurs, l'éducation à la sécurité routière doit s'effectuer dès le plus jeune âge en cycle 3 et se poursuivre dans le cadre du continuum éducatif aux collèges et lycées.

La répression

L'action des forces de l'ordre, toujours présentes sur les routes, les moyens de contrôles radars répartis sur le département ainsi que la nouvelle politique de contrôle sanction automatisé à venir (déploiement d'itinéraires de contrôle, externalisation de la conduite des voitures radars, radars de chantier, radars urbains) contribueront à la mise œuvre d'une politique équilibrée pour lutter efficacement contre l'insécurité routière, dans le cadre du PDCR (Plan Départemental de Contrôles Routiers).

La communication :

Ce volet constitue un axe essentiel de la politique de sécurité routière. Toutes les opérations doivent faire l'objet d'une communication dont l'objectif est de modifier ou d'intérioriser un changement de comportement durable sur la route.

Pour encourager une prise de conscience collective, il est possible de s'appuyer sur les valeurs véhiculées par le sport, notamment par l'exemplarité du sport de haut niveau.

Déroulement de l'appel à projets PDASR :

Afin d'élaborer un programme annuel cohérent avec ces priorités, je vous invite à me faire part de vos propositions d'actions pour l'année **avant le 31 janvier 2020** en complétant la fiche projet que vous aurez téléchargée sur le site de la Préfecture :

**<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Securites/Securite-routiere>
Rubrique PDASR**

et me la retourner avant la date ci-dessus **uniquement en fichier informatique.**

Pour élaborer vos projets, vous y trouverez les moyens matériels et humains que nous mettons à votre disposition. Vous pouvez compter sur la mobilisation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière pour animer vos actions.

Les partenaires proposent également un vaste panel d'outils de sensibilisation permettant de mettre en œuvre des actions variées et ciblées.

Je souligne tout l'intérêt que peut présenter un projet élaboré par les jeunes pour les jeunes. Le fait d'être acteur de la sécurité tend à responsabiliser davantage.

Je vous précise que les projets retenus dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) peuvent bénéficier d'une subvention ou d'une aide

financière qui sera attribuée par le comité de pilotage. **Seules les demandes de subvention ou d'aide financière d'un montant supérieur à 500 € seront traitées.**

Dans la mesure où des projets intéressants feraient l'objet de co-financements, je serai plus enclin à y apporter également une participation de l'État.
Certains projets feront l'objet d'une attribution financière ferme et d'autres d'une partie ferme et d'une optionnelle.

Vous serez informé(e) des projets retenus et du montant des aides attribuées début avril 2020 au plus tard.

Je vous remercie de bien vouloir assurer une large diffusion du présent appel à projets auprès des différentes structures et établissements placés sous votre autorité, voire de tout acteur local susceptible d'entreprendre une action pertinente dans ce domaine. Je vous invite, en tout état de cause, à me faire part de l'ensemble de vos projets, y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez pas d'aide financière. Il est en effet important d'avoir une vision globale de toutes les actions qui participent à l'amélioration de la sécurité routière dans le département de l'Isère et d'en faire la promotion en touchant un public le plus large possible.

Thierry VEYRAT, adjoint au chef du bureau sécurité routière : 04.76.60.48.47, est à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

En 2019, c'est 100 projets qui ont été réalisés pour une mobilisation de 170 journées d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière, permettant ainsi de sensibiliser un public nombreux et diversifié.

L'action de l'État, tant préventive que répressive, ne faiblira pas et se poursuivra en 2020. Je sais pouvoir compter sur vous et vous remercie de votre engagement aux côtés de l'État dans la lutte contre l'insécurité routière.

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet
Directeur de cabinet
Chef de projet sécurité routière,



Denis BRUEL

Destinataires in fine

Madame et Monsieur les Sous-Préfets,

Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique,

Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie,

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère,

Monsieur le Président de Grenoble Alpes Métropole,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de l'Isère,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale,

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,

Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

Monsieur le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,

Madame la Directrice Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,

Monsieur le Directeur de l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble,

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vienne,

Mesdames et Messieurs les délégués du Préfet,

Mesdames et Messieurs les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière.